

APPENDICE XVII

HABITAT ET URBANISME

Résolution de l'Assemblée du 14 décembre 1946

L'Assemblée générale,

Considérant l'ampleur et la gravité des problèmes de logement dans les différentes parties du monde et l'intérêt qui s'attache, à cet égard, à des échanges de vues et à une liaison continue entre techniciens des différentes nations;

Considérant la recommandation déjà formulée lors de la réunion spéciale pour les problèmes urgents de logement, convoquée par le Comité économique de secours européen, ainsi que les recommandations faites par la Sous-commission de ce Comité chargée des questions de logement;

Décide de recommander au Conseil économique et social de donner aux Commissions compétentes des instructions pour qu'elles hâtent l'étude des problèmes de logement, en considérant particulièrement l'organisation et l'unification des échanges internationaux de documentation concernant notamment les doctrines relatives à l'urbanisme, les techniques de la construction, ainsi que les aspects climatique, économique et financier, juridique et législatif des questions de logement et d'urbanisme; et pour que ces Commissions envisagent l'opportunité qu'il y aurait de réunir une conférence internationale d'experts, laquelle donnerait un avis sur la nécessité de créer un organisme international dont le rôle serait de grouper la documentation, d'orienter les recherches techniques nouvelles quant aux matériaux, aux méthodes d'emploi et à la préfabrication, et de définir les normes susceptibles d'une application généralisée.